



HORAIRES

8h10-9h05
9h05-10h00
10h00-10h15 : récréation
10h15-11h10
11h10-12h05
12h05-13h00
13h00-13h55
13h55-14h50
14h50-15h45
15h45-16h00 : récréation
16h00-16h55
16h55-17h50

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint :

21 Octobre au 6 Novembre 2023 inclus

Noël :

23 Décembre au 08 Janvier 2024 inclus

Hiver :

24 Février au 11 Février 2024 inclus

Pâques :

20 Avril au 6 mai 2024 inclus

Eté :

08 Juillet 2023 après les cours

L'A.P.E.L.

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre est une instance de l'établissement à l'écoute des problèmes rencontrés par les familles. Vous pouvez la contacter via la messagerie Pronote.

COMMUNICATION ETABLISSEMENT/FAMILLES

La communication de toute la partie administrative (comptabilité, self, frais de scolarité) s'effectuera via le compte Ecole

Directe des familles:

www.ecoledirecte.com

NOUVEAUTE RENTREE 2023

Logiciel PRONOTE

Suivez sur cet espace les résultats scolaires, les absences, les retards, le cahier de texte, ainsi que les devoirs de votre enfant.

Pour vous connecter à cet espace, vous aurez un identifiant et un mot de passe avec des droits différents pour les élèves et les parents :

-Identifiant + mot de passe « ELEVE »
seront distribués aux élèves en début d'année par leur PP

-Identifiant + mot de passe « FAMILLE »
envoyés par sms aux parents la semaine de la rentrée.

REGLES DE VIE

Le règlement intérieur se trouve ci-après, il devra être signé par les parents et élèves puis un exemplaire devra être rendu le jour de la rentrée à son professeur principal.

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Durant l'année, une permanence téléphonique est assurée de 08h à 12h et de 13h à 17h00.

Pendant la période des vacances, elle est assurée :

- Du 7 au 13 Juillet : de 08h à 12h et de 13h à 17h
 - Fermé du 14/07 au 19/08 inclus
- A partir du 20 Août : de 08h à 12h et de 13h à 17h

CONTACTS

Chef d'établissement : M FETRE

Responsable Pôle Enseignement Supérieur (daes@inst-jasc.fr) Mme RAGONNEAU
CPE (cpe@inst-jasc.fr) M PARENT

Responsable section BTS MHR (referent.btsmhr@inst-jasc.fr) Mme LESNES

Responsables section BTS Tourisme (referent.btsto@inst-jasc.fr) Mr DEBRAUWER

Responsables section BTS Diététique (referent.btsdiet@inst-jasc.fr) Mr DEDECQ

Responsables section BTS Esthétique (referent.btsest@inst-jasc.fr) Mr LEBLANC

Standard : 03 27 53 60 30
Absences, retards : 03 27 53 60 35
Comptabilité : 03 27 53 60 34
CROUS / Transport / BTS : 03 27 53 60 32

Notre site Internet : «www.institutionsaintejeannedarc.fr»

157 rue de l'Hôtel de ville
BP 20069
59620 AULNOYE-AYMERIES

directionj.arc@inst-jasc.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram



NOM :

PLANNING T01 ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

SEPTEMBRE 2023	OCTOBRE 2023		NOVEMBRE 2023		DECEMBRE 2023		JANVIER 2024		FEBVRIER 2024		MARS 2024		AVRIL 2024		MAI 2024		JUIN 2024		JUILLET 2024		AOÛT 2024																					
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B																				
1V	1D	1M	1V	1L	1J	1J	1V	1L	1J	1J	1V	1L	1J	1M	1M	1S	1L	1L	1L	1J	1J	L																				
2S	2L	2J	2S	2M	2V	2V	2S	2M	2V	2V	2S	2M	2M	2J	2J	2D	2M	2M	2M	2V	2V	M																				
3D	3M	3V	3D	3M	3S	3S	3D	3M	3S	3S	3D	3M	3M	3V	3V	3L	3M	3M	3M	3S	3S	M																				
4L	Rentrée BTS	4S	4L	4J	4D	4D	4L	4J	4D	4D	4L	4J	4J	4S	4S	4M	4M	4J	4J	4D	4D	J																				
5M	5J Paris IFTM	5D	5M	5V	5L	5L	5M	5V	5L	5L	5M	5V	5V	5D	5D	5M	5M	5V	5V	5L	5L	V																				
6M	6V	6L	6M	6S	6M	6M	6M	6S	6M	6M	6M	6M	6S	6L	6L	6J	6J	6S	6S	6M	6M	S																				
7J	7S	7M	7J	7D	7M	7M	7J	7D	7M	7M	7J	7D	7D	7M	7M	7V	7V	7D	7D	7M	7M																					
8V	8D	8M	8V	8L	8J	8J	8V	8L	8J	8J	8V	8L	8L	8M	8M	8S	8L	8L	8L	8J	8J																					
9S	9L	9J	9S	9M	9V	9V	9S	9M	9V	9V	9S	9M	9M	9J	9J	9D	9M	9M	9M	9V	9V																					
10D	10M	10V	10D	10M	10S	10S	10D	10M	10S	10S	10D	10M	10M	10V	10V	10L	10M	10M	10M	10S	10S																					
11L	11M	11S	11L	11J	11D	11D	11L	11J	11D	11D	11L	11J	11J	11S	11S	11M	11M	11J	11J	11D	11D																					
12M	12J	12D	12M	12V	12M	12M	12M	12V	12M	12M	12M	12M	12M	12M	12M	12M	12M	12V	12V	12L	12L																					
13M	13V	13L	13M	13S	13M	13M	13M	13S	13M	13M	13M	13M	13S	13L	13L	13J	13S	13S	13S	13M	13M																					
14J	14S	14M	14M	14D	14J	14J	14M	14D	14M	14M	14J	14D	14D	14M	14M	14V	14V	14D	14D	14M	14M																					
15V	15D	15M	15V	15M	15J	15V	15V	15L	15J	15J	15V	15L	15L	15M	15M	15S	15L	15L	15L	15J	15J																					
16S Journées	16L	16J	16S	16M	16V	16M	16S	16M	16V	16V	16S	16M	16M	16J	16J	16D	16M	16M	16M	16V	16V																					
17D du patrimoine	17M	17V	17D	17M	17S	17M	17D	17M	17S	17S	17D	17M	17M	17V	17V	17L	17L	17M	17M	17S	17S																					
18L	18M	18S	18L	18J	18L	18J	18L	18J	18D	18L	18L	18L	18J	18S	18S	18M	18M	18M	18J	18D	18D																					
19M	19J	19D	19M	19V	19M	19V	19M	19V	19L	19L	19M	19M	19V	19D	19D	19M	19M	19M	19V	19L	19L																					
20M	20V	20L	20M	20M	20M	20M	20M	20S	20M	20M	20M	20M	20S	20L	20L	20J	20J	20M	20S	20M	20M																					
21J	21S	21M	21J	21D	21M	21M	21J	21D	21M	21M	21J	21M	21D	21M	21M	21V	21M	21M	21D	21M	21M																					
22V	22D	22M	22V	22L	22V	22L	22V	22L	22J	22J	22V	22V	22L	22M	22M	22S	22L	22L	22L	22J	22J																					
23S	23L	23J	23S	23M	23V	23M	23S	23M	23V	23V	23S	23M	23M	23J	23J	23D	23M	23M	23M	23V	23V																					
24D	24M	24V	24D	24M	24D	24M	24D	24M	24S	24D	24D	24M	24M	24V	24V	24L	24M	24M	24M	24S	24S																					
25L	25M	25S	25L	25J	25D	25L	25L	25J	25D	25D	25L	25J	25M	25J	25S	25M	25M	25J	25J	25D	25D																					
26M	26J	26D	26M	26V	26L	26M	26M	26V	26L	26L	26M	26M	26V	26J	26D	26M	26M	26V	26V	26L	26L																					
27M	27V	27L	27M	27S	27M	27M	27M	27S	27M	27M	27M	27M	27S	27L	27L	27J	27M	27M	27S	27M	27M																					
28J	28S	28M	28J	28D	28M	28M	28J	28D	28M	28M	28J	28M	28D	28M	28M	28V	28M	28M	28D	28M	28M																					
29V	29D	29M	29V	29L	29V	29J	29V	29L	29J	29J	29V	29L	29L	29M	29M	29S	29M	29M	29S	29L	29J																					
30S	30L	30J	30S	30M	30S	30M	30S	30M	30S	30S	30S	30M	30M	30J	30J	30D	30M	30M	30M	30V	30V																					
31M	31M	31M	31D	31M	31D	31M	31M	31M	31D	31D	31D	31M	31M	31V	31V	31S	31M	31M	31M	31S	31S																					
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																				
TOTAL																						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Stages	Evénement	Vacances	Séries	Examens
--------	-----------	----------	--------	---------

Tableau organisation rentrée BTS 2023/2024

Début des cours le mardi 05/09/2023 selon EDT (Emploi du Temps) remis par le Professeur principal le jour de la rentrée

	Classes	Dates et horaires	Salles	Professeurs principaux
TOURISME	TO 1 ^{ère} année	04/09 de 9h à 12h	D 21	R Debrauwer
	TO 2 ^{ème} année	04/09 de 14h à 17h	D 11	R Debrauwer
HOTELLERIE	MHR 1	04/09 de 9h00 à 12h	D 11	D Lesnes
	MHR 2 ^{ème} année	11/09 de 10h à 12h00	D 21	D Lesnes
	MECP 1 ^{ère} année	04/09 9h à 12h	A 11	A Leblanc
METIERS DE L'ESTHETIQUE, COSMETIQUE ET PARFUMERIE	MECP 2 ^{ème} année	04/09 de 14h à 17h	A 12	A Leblanc
	DIET 1 ^{ère} année	04/09 de 9h à 12h	A 21	D Dedecq
DIETETIQUE	DIET 2 ^{ème} année	04/09 de 14h à 17h	A 31	D Dedecq



Richard Fétré
Chef d'établissement



IMPORTANT

1) INFORMATIONS SUR LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

Que vous soyez étudiant de 1^{ère} ou 2^{ème} année, la procédure est la même : il faut constituer un Dossier Social Etudiant (DSE) via le site web du Crous de Lille (www.crous-lille.fr)

Dès validation des informations que vous avez fournies, le Crous vous adresse par courriel une notification conditionnelle indiquant la décision d'attribution ou de refus d'attribution de votre bourse. Cette décision vous parviendra d'autant plus rapidement que vous aurez transmis au Crous un dossier complet dans les délais impartis.

Lors de votre inscription, il convient de remettre la notification provisoire d'attribution de bourses complet (recto/verso) à votre établissement d'enseignement supérieur.

CONSULTEZ REGULIEREMENT VOTRE MESSAGERIE ELECTRONIQUE !

Dès la rentrée, nous validons définitivement votre dossier grâce à la remise de votre avis, via SCOLA (application du CROUS) votre présence au sein de notre établissement. Cette déclaration sur SCOLA par l'établissement scolaire engendrera le paiement des bourses par le CROUS. Une notification définitive vous sera envoyée par courriel.

La non transmission ou la transmission tardive de votre avis à l'établissement retardera l'instruction de votre demande ainsi que, le cas échéant, le paiement de la bourse.

Merci de contacter : Sylvie GABEZ – 03 27 53 60 32

secretariatdirection@inst-jasc.fr

2) DOSSIERS AMENAGEMENTS PARTICULIERS : MDPH, PAP, PAI, GEVASCO...

Si vous disposez actuellement d'un dossier MDPH, d'un PAP, GEVASCO, PAI ou souhaitez le mettre en place pour la rentrée scolaire 2023/2024, le renouveler. Merci de contacter rapidement M PARENT à l'adresse ci-dessous :

cpe@inst-jasc.fr

Sans prévenance par mail à l'adresse ci-dessus au plus tard le 15/09, l'établissement décline toute responsabilité pour la mise en place de ces aménagements pendant la scolarité ou pour les examens.

Dans le cadre d'un PAP, il faut prévoir pour la rentrée un bilan orthophonique et psychologique récents (dorénavant obligatoire pour toute demande).

R FETRE

Chef d'établissement



✉ 157 rue de l'Hôtel de Ville BP 20089 59620 Aulnoye-Aymeries - ☎ 03 27 53 60 30

📧 directionj.arc@inst-jasc.fr - 🌐 www.institutionsaintejeannedarc.fr

SIRET : 783 510 456 000 18 - CODE APE : 8531Z



Document obligatoire à rendre le jour de la rentrée au professeur principal

FICHE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES BTS POUR L'ANNEE 2023/2024

ETUDIANTS :

Classe : N° Sécurité Sociale de l'Etudiant :

NOM + PRENOM :

Age : Date de naissance :

N° téléphone portable : Régime :

Adresse mail :

Adresse postale (si différente des parents) :

Etes-vous boursier (e) ? si oui indiquer l'échelon :

Années	Etablissements fréquentés	Formations	Diplômes
2022/2023			
2021/2022			

Moyen de locomotion pour venir au lycée :

Avez-vous un emploi en dehors de vos études pour l'année 2023/2024 :

Informations complémentaires (problème de santé, situation familiale...) :

Aménagements particuliers (PAP, MDPH, PAI) :

PARENTS :

	MERE	PERE
N° téléphone portable		
Adresse mail		
Adresse postale		
Profession		

CLASSE : NOM ET PRENOM :

REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE JEANNE D'ARC
BTS MAN, MHR, MECP, TOURISME, DIETETIQUE - ANNEE 2023 – 2024

Etre étudiant(e), c'est avoir choisi librement sa vie et, par conséquent, s'investir dans son travail. Ceci n'est possible que si je respecte un certain nombre de principes :

1. **Respecter les autres et être attentif (ve) à chacun.**
2. **Entrer et sortir de l'établissement aux heures d'ouverture de la grille, même pour CCF, examens blancs...**
3. **Avoir une tenue vestimentaire sobre et correcte à l'intérieur de l'établissement.**

SONT ABSOLUMENT INTERDITS : jeans troués, leggings, shorts, voile, mini-jupes, cuissardes, crop tops.

Robes et jupes d'une longueur acceptable dans un cadre professionnel pour l'ensemble des cours.

Les piercings et tatouages doivent être non apparents.

Lors des ateliers de professionnalisation, AP, TPP, TP les tenues professionnelles suivantes sont obligatoires :

Garçons : costume, chemise, cravate ou nœud papillon et chaussures de ville (tous types de baskets interdites)

Filles : tailleur pantalon, jupe ou robe au genou, haut élégant et chaussures de ville (tous types de baskets interdites)

En pratique (cuisine, laboratoire, salon d'esthétique, restauration...) avoir sa tenue professionnelle complète et respecter les règles d'hygiène propres à son futur métier (cheveux propres et attachés, pas de bijoux.....)

EN CAS DE NON RESPECT, L'ETABLISSEMENT SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE UN ELEVE POUR UNE JOURNEE, VOIRE PLUS EN CAS DE RECIDIVE.

4. **Respecter toutes les infrastructures** mises à disposition (locaux, matériels...) et laisser un local propre et rangé après toute utilisation. Salle de classe non accessible pendant les récréations.

IMPORTANT : AUCUN REPAS, AUCUNE BOISSON NE PEUVENT ETRE PRIS DANS LES SALLES DE COURS.

5. **Etre présent(e) à tous les DS ou les examens blancs :**

- Arriver 10 minutes avant le début de l'épreuve et rester jusqu'à la fin (pas de sortie anticipée)
- Ranger au fond de la salle sacs, cartables, trousse, portables (celui-ci est strictement interdit, même pour regarder l'heure)
- Signer la feuille de présence et respecter sa place sur le plan
- Avoir une calculatrice de type collègue ou programmable avec un mode examen

IMPORTANT : TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL OU ADMINISTRATIF SERA SANCTIONNEE PAR UN ZERO IRREVERSIBLE. **Ce justificatif doit être envoyé sur ECOLEDIRECTE dans les 48h suivant l'absence à l'ensemble des professeurs avant de le déposer au bureau de la vie scolaire. En cas de non respect de ce délai, le « 0 » sera maintenu.**

6. **Etre seul responsable de son inscription à l'examen** ainsi que de la remise de tout document obligatoire dans les délais (rapport, note de synthèse, documents administratifs...) et de ses bulletins (**aucun duplicata délivré**).

IMPORTANT : TOUS LES DOSSIERS, DOCUMENTS, CERTIFICATS ET RAPPORTS EXIGES POUR L'EXAMEN SONT A LA CHARGE DE L'ETUDIANT(E) ET AUCUN DUPLICATA NE SERA DONNE.

7. Participer obligatoirement aux sorties, voyages, actions et interventions organisées par l'établissement. Avoir une attitude professionnelle défendant ainsi sa future insertion dans le monde de l'entreprise. Lors de ces manifestations, le port du tailleur ou du costume sombre est obligatoire. L'affectation des étudiants ne peut être modifiée sans accord de la direction.

8. Etre assidu(e) et ponctuel(le) à tous les cours. De ce fait :

- Toute absence devra être justifiée dès la première heure, le jour du retour, par un certificat médical pour un problème de santé ou un courrier précis et circonstancié pour un problème personnel.
- Toute sortie anticipée devra être validée par écrit par M PARENT (CPE) sur le document prévu à cet effet.
- En cas de retard, l'étudiant(e) ne pourra se présenter qu'à l'heure suivante.

9. Pratiquer une recherche active de stage dans les délais et selon la procédure imposée par l'équipe pédagogique.

10. Savoir que le CROUS vérifie régulièrement l'assiduité et prend des sanctions (suppression des bourses, des allocations, des remboursements...)

11. Savoir que l'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours. En cas d'utilisation, le professeur peut le confisquer.

12. Savoir que l'usage de l'ordinateur portable personnel est autorisé pour la prise de cours mais il est interdit de recharger celui-ci dans les salles de cours.

13. Consulter et utiliser régulièrement ProNote grâce aux codes remis en septembre pour accéder aux notes, cahier de texte, messagerie, ENT, emploi du temps de la semaine suivante et informations via la messagerie.

14. Avertir son professeur principal et M PARENT (responsable des aménagements) pour le 15/09 au plus tard des aménagements particuliers (MDPH, PAP, PAI...).

Sans prévenance, l'établissement décline toute responsabilité pour la mise en place de ces aménagements pendant la scolarité ou pour les examens.

15. Fumer dans l'établissement est strictement interdit. Sorties possibles pour fumer aux récréations de 10h et 15h45 devant l'entrée principale de l'établissement.

16. **ATTENTION** : En cas de perte, de disparition de téléphone, d'ordinateur portable ou autre effet personnel, l'établissement décline toute responsabilité.

Pris connaissance le.....à.....

Signature de l'étudiant(e)

Signature du responsable légal

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE DONT **UN EXEMPLAIRE SIGNE A RENDRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL A LA PRE-RENTREE**